

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Thorey-en-Plaine, le 9 février 2023

SNCF RÉSEAU INNOVE ET EXPÉRIMENTE LE PREMIER DISPOSITIF D'EFFAROUCHEURS SONORES SUR LA LIGNE DIJON – SAINT-AMOUR



Judi 9 février à Thorey-en-plaine, Jérôme GRAND, Directeur territorial SNCF Réseau Bourgogne-Franche-Comté, a présenté ce premier dispositif innovant d'effaroucheurs sonores ferroviaire français, en présence de Michel NEUGNOT, 1^{er} Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'Alain QUINET, Directeur général exécutif Stratégie et Affaires corporate SNCF Réseau. Cette visite avait pour objectif de montrer les aménagements mis en place sur la ligne Dijon – Saint-Amour dans le cadre du partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs.

En 2022, les collisions avec la faune sauvage ont représenté 150 incidents et 400 heures de retard.

La régularité des circulations est un objectif prioritaire pour la qualité de service pour nos clients, c'est pourquoi SNCF Réseau souhaite réduire les heurts avec la faune sauvage en mettant en place des solutions adaptées.

Pour le matériel roulant, les conséquences sont importantes. A titre d'illustration, l'activité TER Bourgogne-Franche-Comté estime que les dommages générés notamment par la faune sauvage, mais aussi par les animaux d'élevage et les incidents liés à la végétation coûtent environ 1,2 million d'euros par an pour les réparations et l'immobilisation des trains.

Depuis juillet 2018, SNCF Réseau a engagé un travail conjoint avec la Fédération Régionale des Chasseurs afin d'étudier les aménagements et les actions à mettre en œuvre pour limiter ces heurts et ainsi améliorer la sécurité des voyageurs et la régularité des circulations.

CHIFFRES CLÉS

170 K€

Pour l'expérimentation
d'effaroucheurs sonores

340 km De lignes étudiés

4,6 M€ D'investissements sur
5 ans pour réduire les
heurts avec la faune
sauvage

UN DISPOSITIF INNOVANT POUR LUTTER CONTRE LES COLLISIONS AVEC LA FAUNE SAUVAGE

Pour diminuer les collisions avec la faune sauvage, SNCF Réseau expérimente le premier dispositif d'effaroucheurs sonores adapté au ferroviaire. Il s'agit de balises qui s'activent trente secondes avant le passage du train. Cette solution limite l'accoutumance et associe le danger au passage de trains.

En pratique, 1,5 kilomètre en amont et en aval de la zone à sécuriser, des capteurs détectent le passage des trains ainsi que leur sens de déplacement. Les relais radio retransmettent la détection des capteurs aux balises qui sont espacées de 300 mètres le long de la zone à protéger. **Les balises émettent un bruit, adapté à la saison, pour que la faune sauvage ne s'approche pas des voies lors du passage du train.** Le bruit émis, se déclenche lorsque le dispositif est activé. Ainsi les animaux associent le bruit à la notion de danger. L'alimentation des dispositifs se fait par des panneaux solaires.

Le site de Thorey-en-Plaine, secteur de 3,6 kilomètres de long, a été identifié après un diagnostic établi par la Fédération Régionale des Chasseurs.

L'expérimentation se déroulera jusqu'à fin 2023 en trois étapes :

- La première étape a consisté à installer le système d'effaroucheurs sonores (émetteur et capteur) dès le mois de décembre 2022, construit sur mesure pour SNCF Réseau. Un son, adapté à la période de l'année, est déclenché 30 secondes avant le passage du train, dissuadant les animaux de rester aux abords des voies. Les informations recueillies par les balises sont remontées, permettant ainsi de savoir le nombre et l'heure des présences détectées.

- Dans un second temps, des caméras ont été posées début février, afin de se déclencher lors d'une détection de train. Cette étape permet de voir le type d'animaux et la localisation des zones de passages.
- Le système complet est maintenant opérationnel, une phase de suivi et d'analyse commence. Cela fera l'objet en fin d'année 2023 d'un retour d'expérience pour un éventuel déploiement.

Le coût de cette expérimentation, financée à 100% par SNCF Réseau, est de 170 000 € et a pour objectif de réduire les heurts avec la faune et de diminuer les retards de trains dus à SNCF Réseau. La mise en place de cette solution adaptée au contexte ferroviaire, co-développée avec la société Bestwarten, si elle est concluante, sera testée dans d'autres régions en zone plus urbaine et en zone forestière.



Le récepteur



L'émetteur

UN PARTENARIAT DURABLE ENTRE SNCF RESEAU ET LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CHASSEURS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En 2018, une étude de terrain fine et détaillée a été réalisée par les Fédérations Départementales des chasseurs, sous le pilotage de la Fédération Régionale des chasseurs, pour étudier les zones où traversent les animaux et proposer des aménagements adaptés à chaque situation. L'étude a porté sur **150 km de lignes présentant une forte récurrence d'incidents avec la faune sauvage et une quarantaine de sites** pouvant faire l'objet d'aménagements ou d'interventions particulières. Une deuxième étude a été conduite en 2021 sur 190 km de lignes complémentaires, soit 340 km au total depuis 2018.

La mise en œuvre des aménagements permettant de limiter les heurts avec la faune sauvage nécessite **un investissement de 4,6 M€ sur 5 ans**, auxquels il faut ajouter **540 000 € chaque année pour l'entretien** des installations. Chaque aménagement fera l'objet d'un suivi particulier pendant 5 années pour en vérifier l'efficacité. En effet, chaque site est équipé d'un « piège photo » qui permet de faire des photos et des vidéos afin de pouvoir évaluer les incidences de chaque aménagement sur les déplacements des animaux.

Ainsi, **5 typologies d'aménagements ont été proposées par la Fédération Régionale des Chasseurs :**



Aménagement de la végétation pour inciter les animaux à ne plus traverser



Sécurisation des zones « piège » (ex. : tranchée rocheuse) pour éviter que les animaux ne se retrouvent bloqués dans des zones dangereuses sans possibilité de s'échapper au moment où le train arrive



Concertation avec les propriétaires riverains pour mener des actions coordonnées



Aménagements des ouvrages existants pour inciter les animaux à traverser sous les voies



Expérimentation de dispositifs d'avertisseur sonore pour prévenir et faire fuir les animaux lors de l'arrivée d'un train



Pour diminuer les collisions avec la faune sauvage, il existe également un aménagement spécifique nommé le Strail Grid® qui est positionné sur les voies ferrées.

Le Strail Grid® est un système doté d'une dalle anti-intrusion dont la surface, constituée de pointes décalées les unes par rapport aux autres et sur trois hauteurs différentes, empêche les animaux de pénétrer sur les voies.

Afin d'être plus efficient, ce système est complété par la pose d'une clôture de part et d'autre des strails. Le dispositif est ainsi pleinement opérationnel et constitue une barrière continue empêchant les animaux de pénétrer sur les voies.

De plus, l'installation de ces aménagements s'inscrit dans notre politique liée à l'économie circulaire car il s'agit de dalle faite en pneu recyclé.

En 2022, 5 Strail Grid® ont été installés sur le réseau ferré en Bourgogne-Franche-Comté :

2 à Besançon, 1 à Villers-les-Pots, 1 à Sampanges et 1 à Saincaize.

En 2023, 4 autres Strail Grid® seront posés : 2 à Selongey, 1 à Audelange et 1 à Franois.

À propos de SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et développer le mode ferroviaire au service de la transition écologique, SNCF Réseau développe l'offre de service pour le fret et le marché voyageurs sur les 28 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Gestionnaire du réseau, il commercialise et garantit l'accès neutre et équitable à l'infrastructure. Partenaire des pouvoirs publics, des territoires et des entreprises ferroviaires, SNCF Réseau a pour priorité absolue la satisfaction de ses clients.

Société anonyme du groupe SNCF, l'entreprise compte plus de 50 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 6,6 milliards d'euros en 2021. www.sncf-reseau.com

CONTACT PRESSE

SNCF Réseau

Sophie MAYAUD - 06 03 26 17 88 - sophie.mayaud@reseau.sncf.fr